

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/12-554-1393 du 20/02/2012

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2012 - ORGANISATION DES EPREUVES FACULTATIVES ECRITES DE LANGUES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme OLIVIER-GUINARD - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02 - Mme LAURENT - Tel : 04 42 91 71 87

La liste des centres d'examen des épreuves facultatives orales de langues énumérées en annexe n° 5 du BA n° 540 du 10 octobre 2011 et des épreuves facultatives des disciplines artistiques qui se dérouleront du 23 mai au 1^{er} juin 2012 fera l'objet d'une publication ultérieure.

1 - MODALITES DES EPREUVES FACULTATIVES ECRITES DE LANGUES ENSEIGNEES A DES PUBLICS PEU NOMBREUX, DITES « RARES »

1-1 Calendrier des épreuves et des corrections

DATES ET HORAIRES	SERIES CONCERNEES	CENTRE D'EPREUVES	MODALITES DE CIRCULATION DES COPIES	CORRECTION ET SAISIE DES NOTES
mercredi 28 mars de 14 h à 16 h	BCG – BTN toutes	lycée privé Lacordaire MARSEILLE	transmission au rectorat par le centre d'épreuves le jeudi 29 mars	correction par INALCO PARIS AVRIL-MAI saisie des notes par DIEC 2-02 JUIN 2012

1-2 Matériel fourni :

- étiquettes d'anonymat, étiquettes de table
- liste d'émargement
- copies modèle E.N. (en usage depuis la session 1999)
- papier brouillon

1-3 Procédure :

- classer les copies par salles et ordre alphabétique après l'épreuve
- coller sur chaque copie l'étiquette anonymat. La copie blanche porte le nom et le numéro matricule du candidat qui l'a remise. La mention copie blanche est portée sur la liste d'émargement et inscrite par le surveillant sur la copie. Pour chaque candidat absent, il est introduit dans le lot des copies, en lieu et place de sa copie, une copie blanche. La mention absent figure visiblement sur la copie.
- massicoter : il ne doit rester sur la copie que le numéro d'anonymat
- glisser les copies ainsi préparées dans les enveloppes fournies par le rectorat
- insérer 1 exemplaire du sujet de l'épreuve dans chaque enveloppe

1-4 Circulation des copies :

Les copies anonymées sont acheminées par le centre d'épreuves au rectorat le jeudi 29 mars 2012. Après correction, les copies sont conservées au rectorat, pendant un an, à l'issue de la session, aux fins de consultation par les candidats qui en feraient la demande.

1-5 Mesures dérogatoires :

Trois candidats au baccalauréat général d'origine étrangère ont été autorisés à choisir leur langue maternelle en tant qu'épreuve obligatoire de langue (1 candidat LV1 tchèque, 2 candidats LV2 tchèque). Les épreuves écrites correspondantes se dérouleront en même temps que les épreuves facultatives écrites le mercredi 28 mars 2012 de 14 h à 17 h au lycée privé Lacordaire à Marseille.

2 - REPARTITION DES CANDIDATS PAR LANGUES

LANGUES		Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	EFFECTIF TOTAL
ALBANAIS		1	1	2
ARMENIEN		13	3	16
BAMBARA		2		2
BERBERE	KABYLE	15	3	18
	RIFAIN	15	12	27
	CHLEUH	1	1	2
BULGARE		2	3	5
CAMBODGIEN			2	2
COREEN			2	2
CROATE		2	2	4
FINNOIS		2		2
HINDI			1	1
HONGROIS		14	1	15
INDONESIEN MALAIS		1		1
MACEDONIEN		1		1
MALGACHE		1		1
NORVEGIEN		1		1
ROUMAIN		6		6
SERBE		2	3	5
SUEDOIS		2	1	3
SWAHILI		3	1	4
TCHEQUE		3		3
TURC		3	16	19
VIETNAMIEN		1	3	4
EFFECTIF TOTAL		91	55	146

Signataire : Henri RIBIERAS, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille